



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

matériel électrique et électronique

Question écrite n° 3249

Texte de la question

M. Maxime Gremetz attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation de l'entreprise JVC, implantée depuis 1988 en Lorraine à Villers-la-Montagne, bénéficiant de 30 MF d'aides publiques en contrepartie d'engagements dérisoires (223 créations d'emploi sur 3 ans et 81 millions d'investissements). Après avoir délocalisé une partie de la production (40 %) de l'usine longovicienne sur l'Ecosse à partir d'avril 1995, le groupe JVC a pris la décision de se désengager de la France pour rapatrier toute sa production sur l'Asie, où le coût de la main-d'oeuvre est nettement inférieur à celui de la France. Les salariés se sont mobilisés pour refuser la décision du groupe et pour revendiquer le maintien de l'usine et de tous ses emplois. Grâce à leur lutte, par deux fois, les salariés ont obtenu le report de la cessation d'activité et de nombreux acquis ont été obtenus (semaine de travail de 24 heures sans perte de salaire, cadence de travail revue à la baisse, congés supplémentaires, ouverture d'une négociation de sept semaines pour améliorer le plan social présenté par la direction, présence d'une représentante du personnel lors des négociations sur les conditions de reprise du site). L'emploi des 220 salariés de JVC doit être préservé. Il lui demande ce que le Gouvernement envisage pour cette entreprise et, d'une manière générale, pour agir contre les délocalisations.

Texte de la réponse

La fermeture de l'usine JVC de Villers-la-Montagne a été motivée selon l'entreprise par le niveau important des pertes cumulées, soit environ 30 millions de francs. Le marché européen du matériel hi-fi et audio est en effet particulièrement déprimé depuis plusieurs années. La stagnation ou la baisse des ventes en volume est aggravée par une baisse des prix particulièrement dramatique. Ce phénomène lamine les marges des entreprises présentes sur ce marché. La majorité d'entre elles a d'ailleurs délocalisé sa production vers l'Asie du Sud-Est depuis longtemps. Les dernières entreprises possédant encore des productions en grandes séries sont en train de procéder de la même façon. D'autres enfin, comme Toshiba, ont décidé de se retirer complètement de ce segment de marché, estimant que l'audio (à l'exception de la hi-fi très haut de gamme et de l'autoradio) est un secteur totalement banalisé désormais réservé aux usines des pays émergents. Ces entreprises ont estimé qu'une activité industrielle de masse dans l'audio (hormis les exceptions citées ci-dessus) n'est plus rentable aujourd'hui en Europe de l'Ouest, comme d'ailleurs au Japon ou aux Etats-Unis. La décision de JVC, pour regrettable qu'elle soit, se place dans ce contexte. Il faut noter que dans le domaine des mécanismes de magnétoscopes dont la fabrication est rentable en Europe, JVC développe une activité importante en France (usine J2T de Tonnerre) en partenariat avec Thomson Multimédia. Par ailleurs JVC et les pouvoirs publics continuent de rechercher très activement une solution de reprise du site permettant d'en assurer la pérennité. Cinq pistes sont actuellement étudiées de très près et il apparaît à ce stade que deux d'entre elles au moins apparaissent très sérieuses. Tous les efforts seront accomplis par JVC et les pouvoirs publics pour favoriser la mise en oeuvre d'une solution satisfaisante.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3249

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3054

Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3972